

Lettre d'information N°12

du GIP - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées

Janvier 2023, Numéro 12

Editorial

Dans ce numéro :

Editorial	1
L'AG de l'AGE 65	2
Bilan des appels à projet 2022	3
Vous avez la parole : le GP d'Aspin-Aure	4-5-6
Dossier : les abris mobiles	7-8-9
Brèves des estives en image	10-11
Faites connaissance avec...	12

Le développement pastoral au sens d'une activité d'appui (technique, organisationnel, financier...) au maintien et à la modernisation de l'élevage transhumant et des territoires pastoraux collectifs est déjà une affaire ancienne.

En effet, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les grandes lois forestières du Second Empire et de la Troisième République (reboisement en montagne du 28 juillet 1860, ré-engazonnement du 8 juin 1864 ou restauration des territoires de montagne du 4 avril 1882) ont jeté les bases de l'aménagement des territoires de montagne et fourni un cadre à l'administration des Eaux et Forêts pour la mise en œuvre de ces aménagements.

Le monde pastoral n'a pas fait exception à cette politique d'aménagement de la montagne et pendant près d'un siècle, ce sont les forestiers qui, en marge du développement agricole « classique », ont encadré le développement pastoral. Il aura fallu attendre les années 1960 et par la suite la « loi pastorale » de 1972 pour que la vision du développement pastoral évolue et se rapproche de celle que nous pouvons avoir aujourd'hui.

Aller au-delà des considérations technico-économiques de l'élevage et aborder le développement de l'activité pastorale en plaçant le territoire et sa gestion collective au centre des préoccupations, c'était le sens du schéma départemental d'aménagement pastoral adopté par le département des Hautes-Pyrénées dès la fin des années 1980.

C'est sans doute cette vision « décrochée » du développement, propre à prendre en compte la multi-vocation et le multi-usage de ces territoires, qui aura permis de faire face aux différentes crises qui se sont succédées ces dernières décennies : crises sanitaires, retour des prédateurs, vicissitudes de la PAC, changement climatique, sur-fréquentation touristique et récréative, sans pour autant perdre de vue la fonction agricole et économique de ces territoires. C'est également sans doute cette approche territoriale du développement qui nous a souvent donné un temps d'avance sur le reste du développement local et qui a favorisé la capacité des acteurs du pastoralisme à s'adapter et à saisir les opportunités qui ont pu se présenter.

Demain sera un autre temps et aux défis d'aujourd'hui, d'autres ne manqueront pas de s'ajouter. Mais je reste confiant sur la capacité du monde pastoral à les relever, du moins tant que l'action collective primera sur les stratégies individuelles.

Didier BUFFIERE
Futur ex-directeur du GIP-CRPG





Retour sur l'Assemblée Générale de l'Association des Gestionnaires d'Estive

L'Association des Gestionnaires d'Estive des Hautes-Pyrénées a organisé son Assemblée Générale annuelle aux chalets Saint-Nérée à Ferrère le 24 novembre 2022.

Les rapports moral et financier présentés par son Président, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, ont été validés à l'unanimité par les gestionnaires d'estives, tout comme la reconduction de la contribution annuelle de l'Association au GIP-CRPGE ainsi que le montant annuel de l'adhésion des membres (50 €). Le siège social de l'Association est, déplacé à la Maison de l'Agriculture, 20 Place du Foirail à Tarbes.

Cette réunion fut l'occasion de présenter en détail les différentes actions conduites ces derniers mois. Le Président a rappelé que l'Association avait assuré la Présidence du GIP-CRPGE jusqu'en juin 2022 et participé au jury de recrutement de deux agents du GIP-CRPGE durant l'année 2022.

Il a listé les instances et divers groupes de travail auxquels l'Association a pris part en 2022 (prescription sanitaire, charte de gestion des DPB estive, travail sur le recensement des cabanes animé par la DRAAF, commission indemnisation Dégâts Ours, comités locaux « Ours et pastoralisme », réunions relatives à la Prédation, rencontre avec le Préfet de Région Ours, rencontre avec le Président de la République...). Les actions menées en faveur du soutien au pastoralisme collectif ont également été présentées. Bref, une année bien remplie.

Contact de l'Association
des gestionnaires d'estive des H-P :
06.04.15.94.98. /
gestionnaires.estives65@gmail.com



L'Assemblée lors des interventions

D'ailleurs, 2023 s'annonce tout aussi fourni... Les gestionnaires d'estives ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de communication auprès du grand public sur l'activité pastorale et les comportements adéquats à adopter en estive en présence des troupeaux afin de prévenir au maximum les accidents (notamment par le biais des sets de table et la sensibilisation des professionnels de la montagne). L'information des gestionnaires d'estive sera également au cœur des préoccupations de l'Association. Elle organisera des réunions sur les modalités de la PAC en estive ou encore des échanges avec des départements confrontés depuis longtemps au manque d'eau en estive ainsi qu'à la prédation.

L'assemblée générale statutaire s'est poursuivie par des présentations techniques faites par les agents du GIP-CRPGE sur la nouvelle programmation des soutiens financiers au pastoralisme collectif. Frédéric Duplan de la CATER est également intervenu sur la loi sur l'eau pour apporter son éclairage sur la réglementation qui s'applique aux travaux pastoraux en lien avec les sources et cours d'eau.

A la fin de l'Assemblée et avant de partager le verre de l'amitié comme de coutume, Pascale PERALDI (conseillère départementale du canton de la Vallée de Barousse et Vice-Présidente du GIP-CRPGE) et Franck TREY (Président de la Commission Syndicale de la Barousse et Vice-Président de l'Association) ont remis un cadeau de départ à Didier BUFFIERE, Directeur du GIP-CRPGE et offert un panier gourmand de douceurs locales à Florence HOLLEBECQUE qui lui succède. Preuve, s'il en fallait encore, que le sens de l'accueil et la convivialité sont toujours des valeurs cardinales en Barousse. François FORTASSIN aurait apprécié...

Après un excellent repas partagé aux chalets de Saint-Nérée, les participants se sont ensuite déplacés jusqu'aux falaises de Troubat. Avec les montagnes baroussaises en toile de fond, une présentation des estives de la CS de la Vallée de Barousse a été réalisée par son Président Franck TREY.



Bilan des appels à projets 2022

La Région Occitanie, autorité de gestion des crédits du second pilier de la Politique Agricole Commune, a mis en place depuis 2015 un **dispositif d'appels à projets** pour le financement des **travaux d'amélioration pastorale, du gardiennage (sauf la mesure 7/6/1 gérée directement par l'Etat) ainsi que de l'animation pastorale**. Voici un petit retour sur les projets pastoraux financés qui ont transité par le GIP-CRPGE dans le cadre des appels à projets 2022 concernant le département.

Le GARDIENNAGE SALARIE - Mesure 7/6/2 « Conduite des troupeaux »

- ⇒ Taux de subvention : **70 %** (cas général) - **75 %** (si l'estive est située à plus de 80% en zone Natura 2000)
- ⇒ Gardiennage à temps plein d'un troupeau collectif en estive ou d'un troupeau individuel en système laitier
- ⇒ Dépense plafonnée à 2 500 € / mois / salarié
- ⇒ **35 dossiers** déposés en 2022 pour l'embauche de 60 gardiens salariés
- ⇒ Montant total : **1 514 275 €** dont 1 468 321 € éligibles (**deux saisons d'estive couvertes : 2022 et 2023**)

Le GARDIENNAGE - Mesure 7/6/1 « Adaptation aux risques des grands prédateurs »

- ⇒ Taux de subvention : **80 %**
- ⇒ 19 dossiers (comprenant également l'entretien de chien de protection) déposés par le GIP-CRPGE en 2022
- ⇒ Gardiennage salarié : 17 postes concernés
- ⇒ Eleveur gardien : 6 postes concernés
- ⇒ Filets et clôtures de regroupement : 7 dossiers
- ⇒ Montant total : **208 848 €** dont 205 117 € éligibles

Les TRAVAUX PASTORAUX - Mesure 7/6/2

- ⇒ Taux maximal d'aide : **80 %** pour les cabanes pastorales (dépense éligible plafonnée à 140 000 € pour les estives accessibles et 160 000 € pour les estives nécessitant de l'hélicoptère), **70 %** pour les autres TAP (avec une dépense éligible plafonnée à 20 000 € pour les travaux de clôtures et pistes pastorales)
- ⇒ Au total, **51 dossiers déposés** en 2022 : cabane (construction, rénovation toiture, aménagements intérieurs, amenée d'eau et d'électricité...), parc de tri, dispositif d'abreuvement, desserte, clôture, débroussaillage, passage canadien, passerelle.
- ⇒ **24 dossiers sur 51 ont été retenus** (validation en Commission Permanente du Conseil Régional du 14/10/22) pour un montant de **628 890 €** dont 589 550 € éligibles
- ⇒ 25 dossiers sur 51 n'ont pas obtenu de financement,
- ⇒ 2 dossiers ont été redirigés vers des crédits « Signalétique » du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (*)

(*) Pour les dossiers spécifiques à la signalétique pastorale, le financement est assuré par des crédits propres au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (en 2022, 9 dossiers pour un montant de subvention de 7 471 €).

Le PORTAGE DE RAVITAILLEMENT DES CABANES EN ESTIVE - Mesure 7/6/2 « Animation »(*)

(*) Depuis 7 ans, l'appel à projet portage en estive est intégré dans l'appel à projet relatif à l'animation pastorale du GIP-CRPGE. Il exclut de fait les réponses individuelles en privilégiant un Maître d'Ouvrage unique à l'échelle du département : le GIP-CRPGE pour les Hautes-Pyrénées.

- ⇒ **22 gestionnaires et associations de gardiennage** en sont bénéficiaires (pas de portage par bât en 2022)
- ⇒ **Près de 180 rotations d'hélicoptère** pour un total de 130 tonnes (abris mobiles, bois de chauffage, bouteilles de gaz, alimentation, croquettes pour chien, clôtures mobiles, produits vétérinaires...)
- ⇒ Montant global : **61 768 € HT**

A l'heure où nous mettons sous pli, nous ne connaissons pas les dates de dépôt de 2023 pour les dossiers « Travaux pastoraux » et « Gardiennage 7/6/1 ». A noter qu'il n'y aura pas d'appel à projets pour le « Gardiennage salarié 7/6/2 » puis que celui de l'an passé couvrait les saisons d'estive 2022 et 2023. Quand à l'hélicoptère, l'incertitude « plane » à ce jour sur son financement pour la prochaine saison d'estive...

Vous avez la parole : les estives du GP d'Aspin-Aure

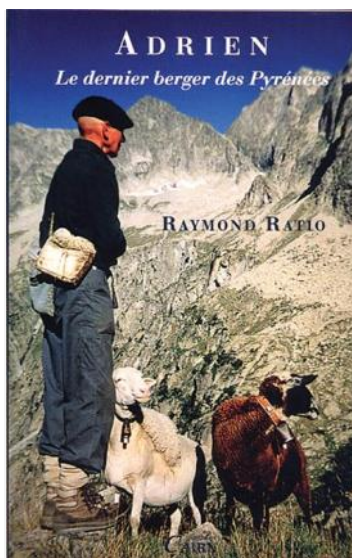
Direction le Col d'Aspin pour ce témoignage. Dans sa volonté de donner au maximum la parole aux gestionnaires d'estive, le GIP-CRPG a tendu son micro à Benjamin OLIVE, éleveur bovin en GAEC avec son père et Président du Groupement Pastoral d'Aspin-Aure. Travaux pastoraux, réflexion sur la mise en place d'un gardiennage salarié, forte fréquentation touristique au Col d'Aspin... Autant de sujets abordés avec Benjamin qui s'est prêté avec gentillesse à notre sollicitation et nous livre son éclairage sur les estives du Groupement Pastoral d'Aspin-Aure.

Pouvez-vous donner à nos lecteurs quelques éléments de présentation de votre Groupement Pastoral ?

Notre GP d'Aspin-Aure présente la particularité de s'étendre sur deux sites distants d'une quarantaine de kilomètres : les deux versants du Col d'Aspin et l'estive de Cap de Long située dans le Néouvielle (voir carte page suivante). D'ailleurs, les férus d'histoire peuvent consulter, dans l'excellent ouvrage « *Adrien, le dernier berger des Pyrénées* » écrit par Raymond Ratio, les raisons de cette possession loin du village (voir extrait ci-dessous). Ce livre retrace notamment l'achat de cette montagne à la famille Campassens par la commune d'Aspin-Aure. Nous sommes très attachés à ce pan du patrimoine qui subsiste dans le langage de nos anciens. Par exemple, ils ne disent pas « transhumer les brebis à Cap de Long » mais « monter les brebis à Campassens ».

Passé cette parenthèse historique et pour en revenir à notre GP, nous sommes actuellement 6 exploitations transhumantes, toutes du village, dont 2 en GAEC, regroupant un total de 8 personnes pratiquant l'activité pastorale. Cela dénote le caractère agricole du village qui ne compte qu'une quarantaine d'habitants permanents ! Joli ratio non ? Longtemps, Aspin-Aure était réputé pour ses brebis qui faisaient la fierté du village. Mais l'arrêt de certains éleveurs ovins et l'orientation vers des systèmes plutôt tournés vers la production bovine ont changé la donne depuis les années 1990. Actuellement, le GP compte près de 270 vaches et autant de brebis.

L'estive du Col d'Aspin accueille les vaches. Quant aux brebis, elles ne sont au Col d'Aspin qu'en intersaison et gagnent durant la période estivale les hautes estives de Cap de Long.



Extrait du livre *Adrien, le dernier berger des Pyrénées*, éditions Cairn

« (...) Le village souffrait d'un manque de terrain pour les brebis et cherchait une solution. La plupart des estives étaient affectées aux communes de la vallée, mais il en restait au loin, tout en haut de la vallée, à 40 km, au-dessus des lacs d'Orédon et de Cap de Long.

Elles appartenaient à une famille originaire de la vallée, installée à Aragnouet depuis longtemps. L'aïeul Jean-Paulin Campassens acheta le 15 novembre 1778, les biens de l'hôpital des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem dont il ne reste aujourd'hui qu'un pan de l'église, appelée à tort église des Templiers. La famille vivait confortablement avec de nombreux biens, dont 1 700 ha de terrains de montagne vers le lac d'Orédon. Ce sont ces terres qui avaient appartenu à Vielle-Aure et cédées à Jean Carrère d'Aragnouet en échange du bassin de l'Oule en 1698. Au XIX^{ème} siècle, des éleveurs d'Aspin louèrent cette montagne pour placer leurs troupeaux pendant l'été. Les affaires de Paulin Campassens dans la deuxième moitié du siècle périclitèrent, après l'achat de nombreuses propriétés dans la vallée, à Saint-Lary, à Vielle-Aure et à Estensan. Le tribunal civil de Bagnères de Bigorre procéda à une expropriation avec vente au profit des enfants Bernard, Maurice et Jean-Pierre Campassens domiciliés à

Estansan. Cette commune était intéressée par l'achat des terrains, ainsi que certains éleveurs d'Aspin. Aragnouet était également sur les rangs, car cet espace se trouvait sur son territoire administratif. Finalement, grâce à de nombreuses tractations qui se déroulèrent avant ce jour décisif, c'est la commune d'Aspin qui l'emporta pour la somme de 13 245,50 F soit environ 300 000 F de nos jours ; Il faudra attendre l'année 1906 pour que l'affaire soit complètement réglée, mais dès 1894 les brebis d'Aspin étaient dans leur montagne et le berger de l'époque pouvait planter l'étendard de la commune au sommet du Pic Campbieil à plus de 3 000 m. Ce fut une belle victoire pour le village qui comme les autres de la vallée avait enfin un territoire d'estive, vaste mais difficile pour le gardien du troupeau et dangereux pour les brebis. (...) »

Vous avez la parole : les estives du GP d'Aspin-Aure

De nombreux projets sont en cours au sein du GP. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Nous avons connu au village trois installations de Jeune Agriculteurs ces dix dernières années. Ce fort dynamisme se traduit également au niveau du GP où de nombreux projets ont émergé récemment. Nous avons donc entamé un travail de longue haleine avec un programme pluriannuel ayant comme fer de lance le débroussaillage mécanique.



Un futur chantier en vue ...

La qualité des terrains pauvres et acides du Col d'Aspin ne facilitent pas notre gestion, ce qui nous conduit à réfléchir à une amélioration dans la durée. C'est un constat un peu froid mais réel. Malgré une forte pression pastorale, il est nécessaire d'intervenir car la dent des animaux ne suffit pas à enrayer la dynamique de végétation des landes (genévrier et houx). Nous avons eu la volonté de changer de braquet en ciblant des zones prioritaires pour récupérer de la ressource fourragère. Les projets de débroussaillage sont nombreux mais il faut composer avec un frein non négligeable qui est le coût financier des travaux.

Le second axe concerne la mobilisation de la ressource en eau. De mémoire d'anciens, jamais nous n'avions connu en estive des périodes aussi amples sans précipitations. Il va sans doute falloir s'adapter et anticiper. Nous avons donc déposé dès cette année des dossiers concernant ces deux thématiques, ils ont été acceptés. Place aux travaux maintenant...



L'abreuvement, un enjeu crucial

Un diagnostic pastoral a également été mené au Col d'Aspin...

Effectivement. Nous avons jugé bon d'avoir un œil extérieur sur cette estive avec le travail qui a été réalisé par le GIP-CRPG et financé par le Parc National des Pyrénées. Il a été très bénéfique pour le GP dans la mesure où chacun des éleveurs a pu s'exprimer et échanger sur les actions à réaliser en estive. Il nous a aidé à structurer notre réflexion dans le cadre des projets évoqués.

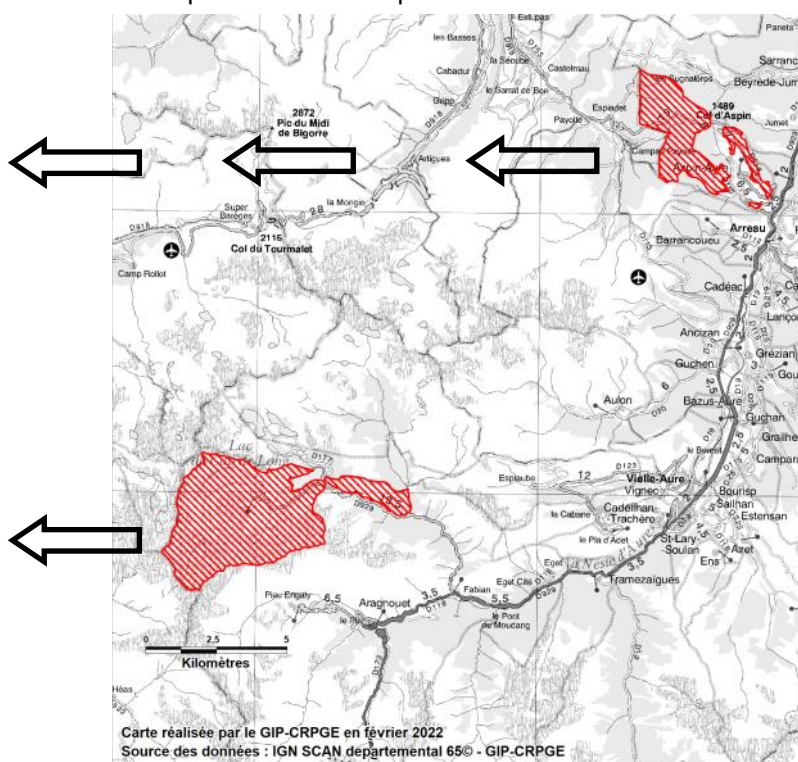
Je tiens à préciser que si nos efforts se concentrent actuellement sur le Col d'Aspin, nous considérons les deux estives du GP comme une unité. Malgré la grande distance (*voir ci-dessous*), nous réfléchissons à l'échelle de ces entités, ce qui traduit notre volonté de mettre en valeur également l'estive de Cap de Long. Certaines problématiques sont d'ailleurs communes aux deux estives, comme la forte fréquentation touristique.



L'estive du Col d'Aspin



L'estive de Cap de Long



Carte réalisée par le GIP-CRPG en février 2022
Source des données : IGN SCAN départemental 65© - GIP-CRPG

Vous avez la parole : les estives du GP d'Aspin-Aure

Nous allons y venir. Comment faites-vous pour gérer au mieux cet interface pastoralisme/tourisme ?



Installation de signalétique pastorale

Comme on peut (*sourires*)... Nous avons fait le choix de renforcer la signalétique pastorale cette année au Col d'Aspin. Comme tout le monde le sait, il s'agit d'un col historique pour les amateurs de vélo qui connaît une fréquentation touristique croissante chaque été, ce qui n'est pas sans poser des soucis. Attention, je veux être clair dans mes propos. Le tourisme est une excellente chose pour le développement de nos vallées et bien souvent, nous, agriculteurs, profitons largement de cet afflux. Mais nous assistons à une montée en puissance des comportements non adaptés en estive, essentiellement dus à une méconnaissance des pratiques pastorales. Il y a un demi-siècle de cela, tout le monde avait de la parenté en lien avec le monde agricole, ce qui n'est plus le cas de nos jours.

Le Col d'Aspin est chaque été un théâtre en plein air où nous constatons de vraies scènes de cinéma : jeter un jouet au chien en plein milieu du troupeau de vaches, caresser des petits veaux au nez et à la barbe des mères, monter un enfant de 3 ans sur le dos des vaches et le prendre en photo pour immortaliser des vacances dépayssantes.



Un exemple typique de comportement observé au Col d'Aspin !



La cohabitation au Col d'Aspin...

Les éleveurs, qui assurent une présence quasi quotidienne en estive, expliquent dès qu'ils le peuvent les comportements à adopter. Mais, malgré tous nos efforts, nous nous sentons impuissants. Je m'explique : nous informons un groupe sur les attitudes à adopter. Une fois ces recommandations données, le groupe s'en va et arrivent, à peine quelques secondes après, d'autres personnes à qui il faut renouveler toutes les consignes. C'est en continu et sans fin. Cependant, nos foins et divers travaux sur l'exploitation ne nous permettent pas de rester « plantés » là-haut à demeure...

Il se murmure que le GP a encore d'autres projets en tête...

On réfléchit en effet à l'embauche d'un salarié, toujours dans l'optique de renforcer la présence humaine en estive par rapport à ces questions de cohabitation. Peut-être aussi lui confier des missions de déplacement des troupeaux afin de les éloigner des zones à forte fréquentation touristique comme le Col d'Aspin.

Cette réflexion est à mettre en parallèle avec le projet de d'aménagement de la cabane du col d'Aspin mené par la Mairie d'Aspin-Aure, avec l'appui du CAUE et du GIP-CRPG. Car de bonnes conditions de logement sont la condition préalable à l'accueil d'un salarié en estive. Il faut souligner l'aide déterminante de la commune dans ce projet qui nous soutient dans notre engagement en faveur des estives. C'est en effet notre crédo de garder à l'esprit cette volonté d'aller toujours de l'avant !



La cabane du Col d'Aspin

Dossier : les abris mobiles héliportables en estive

Les nouveaux abris pastoraux héliportables dans les estives des Hautes-Pyrénées

Dans un département pastoral comme celui des Hautes-Pyrénées, la question de l'hébergement en estive pour les éleveurs et bergers/vachers salariés qui gardent les troupeaux est un élément majeur de la politique de soutien au pastoralisme.

À côté des cabanes pastorales et des abris secondaires, le département des Hautes-Pyrénées a développé de nouveaux abris héliportables pour répondre à des besoins provisoires ou urgents d'hébergement d'appoint.

L'intérêt de ces nouveaux abris pastoraux est de pouvoir être installés très rapidement sur les territoires pastoraux en fonction de nouveaux besoins émergents : abri d'appoint pour les éleveurs, abri secondaire provisoire dans le cadre de la mise en place d'un gardiennage salarié, abri provisoire pour tester l'implantation d'un abri fixe « classique » ou pour répondre à des prédatons au cours de l'été...

Positionnement d'un abri mobile GP de Constatère



Héliportage d'un abri mobile COM de Ferrières



Abris héliportables (une à deux rotations), l'installation est rapide et ne nécessite aucun ancrage au sol. Ils peuvent être déplacés simplement au cours de la saison pour s'adapter aux besoins des bergers et éleveurs. Ils sont ensuite redescendus en vallée pour passer l'hiver.

Ce nouvel abri est issu d'un partenariat entre le GIP-CRPG qui a défini les besoins et le cahier des charges et une entreprise de travaux en montagne du département des Hautes-Pyrénées (Esprit Altitude à Vignec). Il est réalisé dans leurs ateliers à Vignec donc de fabrication 100% pyrénéenne.

Les premiers prototypes en 2020.

L'accent a été mis sur le confort (isolation, chauffage, rangements) et l'habitabilité dans un espace très restreint. La principale contrainte de ce projet réside dans la construction d'un abri héliportable, donc limité à environ 800 kg. Coin cuisine, couchage, table amovible, poêle, rangement, rien n'a été oublié et même le chien qui dispose de sa propre niche, le tout dans moins de 7 m².

Les retours sur les abris déployés dans le département sont très positifs. Alors, même si cela ne remplace pas une vraie cabane « en dur », ces petits abris héliportables ont d'ores et déjà trouvé leur place sur les estives des Hautes-Pyrénées et au-delà (un abri est même parti dans le département de la Drôme) !

Ainsi, et depuis 2020, 14 locations et 8 achats d'abri mobile ont été déployés sur les estives des Hautes-Pyrénées pour répondre à ces besoins.

Amenée d'un abri sur la DZ GP d'Azet



Cet abri héliportable n'a pas pour objectif de remplacer les cabanes pastorales traditionnelles en place sur nos estives ou de remplacer la cabane principale d'un berger-vacher salarié, mais bien de répondre à un besoin ponctuel ou pour faire face aux nouveaux aléas que sont la prédation ou le changement climatique.

Bien installé à l'estive de la Pez ! AFP des IV Véziaux du Louron



Zoom sur l'abri mobile de Chourrugue : témoignage du gestionnaire d'estive

Interview de Raymond BAYLE et de Jean CAZAUX,
respectivement Président et Chef des travaux à la Commission Syndicale de la Vallée du Barèze

Pouvez-vous nous retracer l'historique de l'installation de cet abri ?

Au départ, la demande provenait d'éleveurs individuels désireux de disposer d'un abri sur leur quartier d'estive. La CSVB, intéressée par cette démarche novatrice, a alors déposé un dossier de subvention et a acquis cet abri mobile pour la saison d'estive 2021. Initialement, il devait être déployé sur le quartier d'estive de Litouèse mais l'éleveur a finalement renoncé à son projet. Il a été affecté à Chourrugue (voir carte ci-contre), en Zone Cœur du Parc National des Pyrénées dans le cirque d'Etaubé, où un jeune éleveur transhume depuis 2020 et nous avait fait une demande pour une cabane en dur. La CSVB a porté une attention particulière à sa situation car il estive sur un secteur éloigné où il n'y avait plus aucun animal.



Quels sont à vos yeux les principaux avantages de cet équipement ?

Sa mise en place rapide est un atout indéniable tout comme le caractère mobile de l'équipement qui permet de déplacer aisément l'abri en cas de besoin. Cela nous offre, en tant que gestionnaire d'estive, une rapidité de réaction intéressante. Après la première installation où l'entreprise nous a mis en place l'équipement avec ses divers accessoires, nous sommes désormais autonomes au niveau de sa mise en route annuelle et des menues opérations de maintenance.

Ses atouts contrebalancent largement ce que nous jugeons comme une faiblesse, à savoir le coût annuel des héliportages annuels en début et fin de saison. Pour cet abri, il se monte aux environs de 2 000 € avec les 2 mises en place, les rotations (6 au total) et la descente de l'abri en fin d'estive. Surtout que nous sommes concernés par une Zone de Sensibilité Majeure qui nous oblige à un gros détour et à délocaliser la DZ à la chapelle d'Héas au lieu du barrage des Gloriettes. Nous respectons bien évidemment ces zones de nidification mais nous tenons à rappeler que ces héliportages sont indispensables pour maintenir une activité pastorale dans ces estives non desservies et éloignées. De toute façon, on ne montera pas cet abri à dos de mulet !

Héliportage avec le cirque d'Etaubé en fond



Opération annuelle de mise en marche



Que faites vous de cet abri en période hivernale ?

Il est stocké au siège de notre structure, à Sassis, bien au chaud en bas de la vallée où il contemple les sommets enneigés du Pays Toy avant de regagner de l'altitude durant les beaux jours !

Après deux saisons, quel bilan tireriez-vous de cet abri ?

La mise en place de l'abri a été la première pierre de notre programme de reconquête de ce secteur d'estive. D'ailleurs, un contrat MAE est en cours d'élaboration afin de consolider la ré-ouverture à la transhumance de ce quartier d'estive. Revoir des troupeaux là-haut est déjà une belle victoire. Si, à l'avenir, un projet de construction d'abri ou de cabane se concrétise sur le secteur, l'abri mobile partira dans un autre quartier d'estive. C'est en tout cas la volonté forte des syndics de la CSVB de mettre en place cet abri mobile pour permettre de reconquérir des quartiers d'estive délaissés. Au Pays Toy en tout cas, il ne servira pas pour la prévention contre la prédation !

Zoom sur l'abri mobile de Chourrugue : témoignage de l'éleveur utilisateur

Interview de Yoan PUIGMAL, éleveur transhumant sur l'estive de Chourrugue

Comment avez-vous eu une connaissance de l'existence de ce type d'équipement ?

Le premier abri de ce type dans le département a été installé sur l'estive de Chabarrou, dans la Vallée de Gaube. C'est un ami à moi qui l'utilisait, voilà comment j'ai découvert ces abris mobiles. J'ai trouvé le concept adapté pour des utilisations ponctuelles (une nuit hebdomadaire) comme la mienne sur des estives éloignées. Suite à ma demande et pour pallier le manque d'équipement à Chourrugue, la CSVB, qui a été sensible à cette problématique, m'a proposé d'expérimenter cet équipement à compter de la saison d'estive 2021. Je tiens d'ailleurs à remercier la CSVB. Cela ne remplace pas une cabane en dur mais cela me dépanne grandement.



En quoi cet abri a modifié votre utilisation de l'estive ?

Avant de disposer de cet abri, je devais partir de chez moi à 3 heures du matin pour être à mes brebis à la pointe du jour (plus d'une heure de voiture, autant pour arriver à mon quartier d'estive et encore autant pour atteindre les premières brebis). Le temps de ramasser toutes les têtes et effectuer les soins, je rentrais très tard chez moi. La journée commençait comme elle se terminait : avec la nuit !

Maintenant, l'abri me permet de m'organiser différemment en partant le premier jour vers 14 h et pouvoir commencer à ramasser le premier jour avant de dormir dans l'abri. Je finis le regroupement du troupeau le matin, ce qui me permet de regagner mon domicile en début d'après-midi.



Parler nous du confort dans l'abri...

C'est relativement sommaire car les surfaces sont réduites mais l'abri est tout à fait convenable et bien pensé : un petit poêle en cas de mauvais temps, un lit, un réchaud, une niche pour le chien, un coin stockage où je mets le matériel héloporté en début de saison. A l'intérieur, on ne ressent pas l'humidité, on y dort bien ! Même pour casser la croûte quand le temps tourne à l'orage, je peux vous assurer que c'est bien plus appréciable au chaud dans l'abri que dehors aux quatre vents !

En somme, c'est un équipement que vous recommandez...

Absolument. Je le répète : pour mon usage actuel, il convient parfaitement. Cette montagne de Chourrugue est vaste, excellente pour les brebis qui redescendent en état. Cet abri a grandement amélioré mes conditions de travail. Après, si mon troupeau continue d'augmenter à l'avenir, se posera sans doute la question de l'embauche d'un berger et de son hébergement. Mais pour l'instant, j'en suis très satisfait !



Quelques brèves des estives en image ...



Claude VIELLE

- Changement de président au GIP-CRPGE :

Claude VIELLE (représentant de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées au sein de notre structure) est le nouveau président du GIP-CRPGE depuis le 30 juin 2022. Eleveur de brebis sur la commune de Beaucens et figure reconnue de la Vallée des Gaves, il a succédé à Thierry DUMESTRE-COURTIADE qui a assuré cette fonction lors des deux précédentes années. Un grand merci à Thierry pour son engagement à la tête du GIP-CRPGE (il continue bien évidemment ses fonctions de Président de l'Association des Gestionnaires d'Estive et reste Vice-Président du GIP).



Thierry DUMESTRE-C.

- Des petits nouveaux dans la famille pastorale du département :

- L'Association Foncière Pastorale de Coumély de Gèdre, situé sur le territoire administratif de la commune de Gavarnie-Gèdre, a reçu l'agrément du Préfet en avril 2022. C'est Jean-Sébastien SOULERE qui en assure la présidence.

- Le Groupement Pastoral du Col de Sonères a été créé sur les surfaces collectives de la commune d'Ardengost. Il s'étend sur près de 270 hectares et regroupe 10 éleveurs. Cédric LANDA assure la Présidence de ce Groupement Pastoral qui a tenu son AG constitutive le 30 novembre 2022 en présence de Madame Elvire CASPAR, Maire de la Commune d'Ardengost.

- Une nouvelle commune vient également allonger la liste des gestionnaires d'estive : la Commune de Fréchendets. Sous l'impulsion conjointe de Mme MONLEZUN, maire du village, consciente de l'intérêt de redonner une vocation pastorale à ses communaux ainsi que des éleveurs désireux de valoriser une ressource pastorale proche de leur exploitation, la Commune a créé une Unité Pastorale de 20 hectares.



- Le monde des estives endeuillé :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Léon ESQUERRE, ancien Président du Groupement Pastoral de Saint-Pé de Bigorre. A la tête de ce GP depuis sa création en 2002 jusqu'en 2015, Léon avait consacré beaucoup d'énergie pour le collectif et ne manquait jamais une réunion des gestionnaires d'estive. Le GIP-CRPGE présente toutes ses condoléances à la famille.

- Isabelle LATAPIE à l'honneur :

Restons à Saint-Pé de Bigorre mais sur une note plus positive cette fois-ci. Isabelle LATAPIE, cheville ouvrière du GP de Saint-Pé dont elle assure la Présidence depuis 2018, a reçu des mains du Préfet Jean SALOMON la médaille de l'ordre du mérite agricole le 5 septembre dernier, en présence d'une belle assemblée. Une récompense qui concrétise entre autres son engagement pour son Groupement Pastoral ainsi que ses diverses actions en faveur de la promotion du pastoralisme départemental.



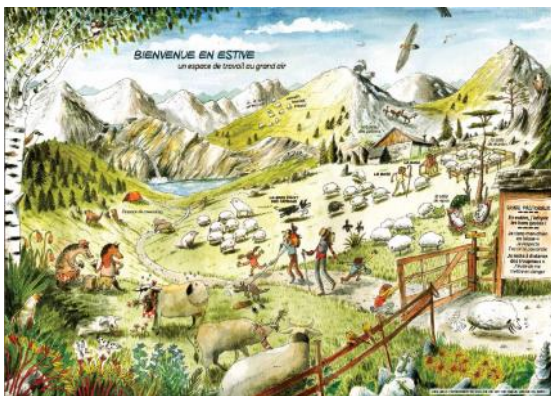
- Le GIP-CRPGE au salon agricole :

Le salon régional de l'Agriculture est de retour à Tarbes du 9 au 12 mars 2023. Le GIP-CRPGE y sera bien évidemment présent et tiendra comme depuis plusieurs années un stand au hall 2bis où nous vous attendons nombreux. En parallèle, le GIP-CRPGE assurera également les animations à destination des scolaires afin de leur faire découvrir le pastoralisme départemental.

Quelques brèves des estives en image...

- Les Hautes-Pyrénées à la découverte du Cantal :

Du 14 au 16 septembre 2022, l'Association Française de Pastoralisme a organisé ses rencontres annuelles à Coltines dans les montagnes cantaliennes. Plus de 150 personnes d'origines professionnelles et géographiques variées se sont réunies pour participer à cet événement fédérateur auquel ont pris part plusieurs membres de l'Association des Gestionnaires d'Estives du 65 ainsi qu'une partie de l'équipe technique GIP-CRPGE.



- Le pastoralisme s'invite à table :

Face à la multiplication des conflits et incidents liés à la cohabitation entre activité pastorale et fréquentation touristique, l'association des gestionnaires d'estive des Hautes-Pyrénées a conçu en 2022 un set de table à destination du grand public. Ce set présente de façon positive et ludique l'activité pastorale et les conduites à tenir en présence de troupeaux, en particulier le respect des distances de sécurité avec le bétail et la tenue des chiens en laisse.

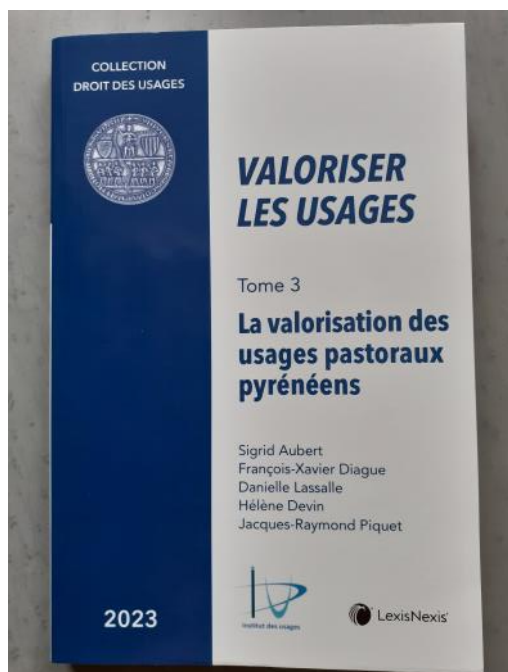
Il est à disposition des gestionnaires d'estives, communes, collectivités, restaurateurs... qui peuvent le commander pour la prochaine saison d'estive. Avis aux amateurs !

- Bon anniversaire :

La loi pastorale du 3 janvier 1972 a fêté son cinquantième anniversaire. Pour l'occasion, une grande rencontre va être organisée à l'Assemblée nationale durant l'édition 2023 du salon de l'Agriculture de Paris afin de dresser un bilan partagé et de débattre sur les perspectives d'évolution de cette loi. L'Association Française de Pastoralisme, dont le GIP assure l'animation depuis ce printemps, est partie prenante de l'organisation de cet événement au cours duquel les Hautes-Pyrénées seront bien évidemment représentées.



- Parution d'un ouvrage attendu sur la valorisation des usages pastoraux pyrénéens :



Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif, fruit d'un dialogue entre juristes et acteurs du pastoralisme. Il découle d'un travail initié par un stage de 6 mois de master 2 en Droit porté par le GIP-CRPGE et une chercheuse du CIRAD (2021). En croisant ces deux regards, le collectif s'est donné pour objectif de définir et caractériser les usages pastoraux afin de donner la possibilité de les faire reconnaître comme une source de droit. Véritable plaidoyer pour la reconnaissance des usages pastoraux, l'ouvrage balaye depuis les sources du régime foncier particulier aux estives pyrénéennes jusqu'à la rédaction d'éléments pratiques pour la valorisation des usages à destination des gestionnaires d'estive.

A lire avec attention.

Un grand remerciement aux gestionnaires d'estives des Hautes-Pyrénées qui nous ont ouvert les portes de leurs archives et ont répondu patiemment à nos questions pour alimenter et enrichir cet ouvrage.

Valoriser les usages, Tome 3 : La valorisation des usages pastoraux pyrénéens, Sigrid Aubert, François-Xavier Diague, Danielle Lassalle, Hélène Devin, Jacques-Raymond Piquet, collection droit des usages.

<https://boutique.lexisnexis.fr/12572-la-valorisation-des-usages-pastoraux-pyreneens>

En accès libre sur le site de la bibliothèque des usages début 2023 (<https://institutdesusages.com>)

Un travail d'approfondissement sur la valorisation des usages pastoraux est envisagé pour 2023 sur quelques estives pilotes pyrénéennes.

Faites connaissance avec...

Florence HOLLEBECQUE (directrice du GIP-CRPGE)



Depuis le 1er janvier 2023, je succède à Didier Buffière au poste de direction du GIP-CRPGE. Agée de 36 ans, je suis ingénieure agricole de formation. J'ai étoffé mon expérience professionnelle à travers des postes variés comme conseillère et cheffe de service au sein de différentes organisations professionnelles agricoles et comme éleveuse de vache laitière. Ce fût autant de rencontres enrichissantes à travers la France. Mais depuis un peu plus de 4 ans, j'ai posé mes valises au pied du massif pyrénéen. Un véritable choix afin de vivre au sein d'un territoire qui me tient particulièrement à cœur. Je suis attachée à ses valeurs, sa qualité de vie et le terrain de jeu exceptionnel qu'il offre à la passionnée de montagne que je suis. Œuvrer pour le monde pastoral a sonné comme une évidence lorsque l'opportunité s'est présentée. En effet, cette activité séculaire est si empreinte de modernité, par les réponses qu'elle propose aux enjeux actuels (environnementaux, sociétaux, alimentaires...). J'ai de plus la chance d'intégrer une équipe du GIP-CRPGE particulièrement dynamique, compétente et bienveillante.

Alice MARTEAU (chargée de mission au GIP-CRPGE)



Je suis Alice Marteau, nouvelle arrivante depuis mai 2022 en tant que chargée de mission pastoralisme. Après un master en Biodiversité et suivis environnementaux à Bordeaux, j'ai passé 4 années au service des aides de la Politique Agricole Commune en région PACA. C'est grâce à ce poste que j'ai pu découvrir le monde agricole et surtout les activités pastorales de montagne, milieu qui me tient à cœur. C'est pour cela que j'ai voulu rejoindre une structure qui travaille directement avec les acteurs du territoire, voulant ainsi participer au développement et au maintien des activités pastorales sur un secteur tel que les Pyrénées.

Mes missions au sein du GIP-CRPGE, pour la moitié de mon temps, sont diverses : appui au foncier, travaux d'améliorations pastorales, gestion des écobuages, appui au Groupement d'Employeurs des Bergers-Vachers des Hautes-Pyrénées. L'autre partie de mon temps est dédiée à l'animation de l'Association Française de Pastoralisme, avec notamment l'organisation d'événements nationaux tels que les Rencontres Nationales des acteurs du pastoralisme.

En espérant vous rencontrer prochainement sur vos estives, ou au bureau !



Rédaction et Publication :

GIP-CRPGE
20 Place du Foirail
65 000 TARBES
www.gip-crpge.com



**Nos bureaux sont situés au 4ème étage de la Maison de l'Agriculture,
20 Place du Foirail à Tarbes.
Vos interlocuteurs au GIP-CRPGE :**

Direction

Florence HOLLEBECQUE : 06 06 44 09 69 /
florence.hollebecque@gip-crpge.com

Animation

Isabelle CAPERAA : 07 80 31 55 25 / isabelle.caperaa@gip-crpge.com
Annie CIPIERE : 06 04 15 94 98 / annie.cipiere@gip-crpge.com
Hélène DEVIN : 07 80 31 55 24 / helene.devin@gip-crpge.com
Alice MARTEAU : 07 80 26 31 40 / alice.martea@gip-crpge.com
Anne SALLENT : 06 04 15 59 34 / anne.sallent@gip-crpge.com

Technicien pastoral

Jean-B. JOURDAN : 07 80 62 92 51 / jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com

Assistant technique

Sébastien BIEDMA : 07 80 64 21 76 / sebastien.biedma@gip-crpge.com



Avec le soutien financier de l'Union Européenne, du Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.